TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Par une requête et des mémoires enregistrés au Tribunal Administratif de Melun en date du 10 janvier 2021, 11 février 2021, le 1er avril 2021 et le 18 avril 2021, M. Gilles Saillard a demandé au tribunal d'annuler toutes les délibérations du Conseil municipal du 21 décembre 2020.
Le Tribunal Administratif a rejeté la requête de M. Saillard en date du 23 mars 2023, rendue publique le 6 avril 2023.
Par une requête présentée par M. David Leboullenger enregistrée au Tribunal Administratif de Melun en date du 26 mai 2021 et un mémoire en réplique en date du 24 juillet 2021 demandant la parution d'une tribune libre, mais ne disposant pas d'information sur la date de parution d'un numéro de la revue municipale, il a demandé que cet article figure sur le site internet de la ville mais aussi sur la page facebook officielle de SGSM.
Suite à une autre requête présentée par M. David Leboullenger enregistrée au Tribunal Administratif de Melun en date du 20 juillet 2022 demandant la parution de son article Tribune Libre déjà parue dans la revue municipale « Le Lien », sur le site internet de la Ville (déjà présente en page 20, dans la version numérique du N° de mai 2022 de la revue « Le Lien ») , mais aussi sur la page Facebook officielle de Saint-Germain sur Morin.
Le Tribunal ayant enjoint à la Commune de faire paraître ces textes, vous les trouverez ci-dessous.
La Commune de Saint-Germain sur Morin déclarant :
- être totalement étrangère à la rédaction de ces textes, dont elle conteste les contenus,
- être dans l'obligation légale de les diffuser publiquement,
La Commune ne pourra en aucun cas porter une quelconque responsabilité sur le contenu ou la diffusion publique de ces textes.

Au lendemain du second tour, notre groupe a constaté de nombreuses irrégularités de la part de l'équipe de M. Gourovitch durant cette campagne. Avec une victoire de 86 voix, nous savions qu'un recours en annulation n'aboutirait pas. (Au-delà de 6% d'écart, aucune élection n'a jamais été annulée) mais il était important pour « Saint Germain et moi » que ces irrégularités soient reconnues par un tribunal. C'est pourquoi, j'ai lancé un recours en annulation avec l'aide de notre association. Alors certes, notre recours a été rejeté mais le conseil d'état comme le tribunal administratif ont tous les deux admis que M. Gourovitch et son équipe avaient utilisé les moyens matériels et humains de la commune pour réaliser leur campagne. Et, si M. Gourovitch se dit actuellement soulagé de la décision, c'est bien que les éléments que nous avons apportés n'étaient pas insignifiants. Les Saint-Germinois doivent savoir qu'une partie de leurs impôts a contribué à la campagne municipale du maire. M. Gourovitch a par ailleurs été aussi condamné personnellement car il refusait de payer la totalité de la facture au prestataire de ses documents de campagne.
Pour rappel, la stratégie de M ; Gourovitch pour faire passer nos arguments de campagne pour mensongers avait été de lancer une plainte en diffamation. Cette plainte contre le maire de Couilly-Pont-Aux-Dames et la liste « Saint Germain et moi » a d'abord été jugée irrecevable. Probablement vexé d'avoir été ridicule au tribunal une première fois, il a renouvelé sa plainte, toujours aux frais de la commune, une seconde fois au lendemain de l'élection.
S'il prétend depuis quelques mois vouloir travailler avec notre groupe, c'est uniquement «de la com». En effet, il n'a donné suite à aucune demande de rendez-vous de notre part.
Nous mettrons en ligne des informations complémentaires sur la page facebook : https://www.facebook.com/SGMetmoi

M. Leboullenger (conseiller municipal)

Impôts fonciers

Malgré notre pétition qu'elle juge insignifiante, la majorité municipale a voté la plus forte hausse depuis 20 ans : **8,7 %**. C'est énorme ! Nous avons de loin le plus fort taux des communes alentours. Mais pour parachever le tableau, elle a aussi revu à la hausse tous les tarifs de l'ALSH et de la cantine, invitant les moins fortunés à solliciter le CCAS.

Nos actions

Nous poursuivons nos actions pour contraindre le maire à respecter la loi. Ainsi, la pression que nous avons mise nous permet de poser vos questions en conseil de façon plus sereine. Les arbres de « l'algéco » de l'école ont été taillés comme Mme Coré l'avait réclamé. Depuis 2016, M. Saillard a demandé à maintes reprises la création d'un passage piétons rue de Montguillon afin de sécuriser la traversée des collégiens, Il vient enfin de voir le jour… après 6 ans d'attente !

Plainte du Maire, coût : 16 000 €

Vous vous souvenez de la plainte en diffamation que M. Gourovitch avait lancée contre M. Vaudescal, Maire de Couilly, et la liste de « Saint Germain et Moi » durant l'entre deux tour de l'élection municipale ? M. Vaudescal avait affirmé qu'il existait un « **programme d'urbanisation de plusieurs milliers de logements d'ici à 2030** » sur Saint Germain sur Morin. D'abord jugée irrecevable en juin 2020. Elle a été relancée et a été jugée le 22 octobre 2021. Le tribunal a alors considéré que les propos de M. Vaudescal n'étaient pas diffamatoires. Pire, malgré les arguments de notre maire, le tribunal affirme que « **rien ne permet de penser que cette urbanisation n'interviendra pas d'ici à [2030]** ». Nous avons donc été relaxés. Dès lors, M. Gourovitch a fait appel le 28 octobre… Pour, en définitive se désister. **Au final, M. Gourovitch a fait dépenser plus de 16 000€ par la commune pour rien !** Cela correspond presque à une année de subvention à nos associations. Cela n'a en revanche rien coûté à M. Leboullenger, représentant l'association « Saint Germain et Moi », qui s'est défendu sans avocat. Comme tout danger d'une urbanisation galopante n'est pas écarté, les élus de « Saint Germain et Moi » resteront vigilants, si jamais un tel projet devait s'appliquer.

Les documents sont disponibles sur le nouveau site de notre association
http://sgmetmoi.e-monsite.com

Informez-vous sur :
http://sgmetmoi.e-monsite.com
ou sur www.facebook.com/SGMetmoi/

Contactez-nous par mail
saintgermainetmoi@laposte.net
ou par téléphone au 07 68 79 70 85